



Découvrir

L'objectif premier de la section européenne est d'améliorer la maîtrise de l'anglais comme langue de communication, en insistant particulièrement sur la pratique de l'oral. Il s'agit également d'ouvrir les élèves aux enjeux de la citoyenneté européenne.

Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission en section européenne, hormis une aptitude et une motivation pour l'apprentissage des langues.

Cette discipline est évaluée au baccalauréat par une épreuve orale spécifique et permet aux candidats d'obtenir, sur leur diplôme, une mention européenne.

Acquérir des compétences, des savoirs

Une heure hebdomadaire de physique-chimie, discipline non linguistique (DNL), est enseignée en anglais. Cet enseignement, proposé en effectif réduit, se veut vivant et interactif avec une utilisation importante des TICE (smartphone, tablette du lycée, montage vidéo, QR-codes, sites dédiés, applications gratuites...).

Les élèves décrivent et interprètent oralement des expériences, discutent et argumentent sur des sujets de société à caractère scientifique.

L'établissement organise des activités culturelles et d'échanges visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section.

Section européenne anglais